

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 12 Avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :	06 Avril 2023
Date d'affichage :	06 Avril 2023

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **2023 –19 : Approbation du compte administratif du budget eau phi 200**

L'an deux mille vingt-trois, le **12 AVRIL** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

#### **Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, TREBUCHET ARNAUD, LEGRAND OLIVIER, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN, DELEVILLE KARYNE

#### **Absents ayant donné pouvoir** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

#### **Etaient absents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LAPRADE Daniel, PASQUIER Laetitia

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET Gilles, délibérant, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget EAU PHI 200, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>EAU PHI 200</b>
Investissement DEPENSES	62 376.72 €
Investissement RECETTES	133 365.17 €
Résultats reportés	-55 341.17 €
EXCEDENT	15 647.28 €
DEFICIT	

	<b>EAU PHI 200</b>
Fonctionnement DEPENSES	234 872.12 €
Fonctionnement RECETTES	206 080.65 €
Résultats reportés	124 319.37 €
EXCEDENT	95 527.90 €
DEFICIT	

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Bréau, le 13 Avril 2023

Le Maire

Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 23/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 077-217700525-20230421-2023\_19-DE